Fiche d'information générale sur le crédit affecté

Ce document d'information vous présente les principales caractéristiques du crédit à la consommation de type crédit renouvelable que vous pouvez souscrire auprès de Carrefour Banque et ses intermédiaires. Vous retrouverez également l'ensemble de ces informations dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

ATTENTION ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé.

Prêteur : CARREFOUR BANQUE
Dénomination sociale : CARREFOUR BANQUE
Forme sociale / RCS : SA au capital de 151 332 529,92 € - n° RCS EVRY 313 811 515
Adresse géographique : ZAE Saint Guenault 1 Rue Jean Mermoz 91000 EVRY-COURCOURONNES
Adresse Courrier Service Relations Clientèle : Carrefour Banque - TSA 56648 – 91988 EVRY CEDEX
Numéro de téléphone : 0806 06 06 01
Adresse électronique : fr_carrefour_banque@carrefour.com

Type de crédit	Crédit accessoire à une vente
Finalité du crédit	Le crédit accessoire à une vente est un crédit amortissable qui permet de financer un bien ou une prestation de service en particulier. Le contrat de crédit est directement affecté au contrat de vente.
Durée du contrat de crédit	Comprise entre 4 et 48 mois.
TAEG applicable	Taux fixe (TAEG fixe) déterminé lors de la conclusion du contrat selon le montant et la durée choisis. barèmes 14,80% TAEG , TN 13,80 ou 0%

Frais éventuel en dehors du crédit (à indiquer même si aucuns frais, élément de comparaison possible pour le client, intérêt KYC)	Aucun (0 € / sans frais de dossier)
Exemple représentatif du crédit (10X)	Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé ! Taux Annuel Effectif Global 14,80% Le Taux Annuel Effectif Global pour un crédit souscrit le 20/11/2026 pour un montant total emprunté de 106,45 € sur une durée de 10 mois. L'offre de crédit financée par un emprunt d'un montant total de 500€ (hors assurance facultative, taux débiteur fixe de 13,87%) remboursé en 10 mensualités de 53,23 € au TAEG fixe de 14,80%. Montant total dû par l'emprunteur : 532,30 €. Au titre de l'assurance facultative Décès invalidité (pour un emprunteur de moins de 60 ans) : TAEA fixe de 2,51 %, montant total de l'assurance : 5,20 €, soit un coût mensuel de 0,52 € en plus de la mensualité.
Modalités de remboursement	Remboursement par mensualités (échéances identiques pendant toute la durée) payables mensuellement
Modalités de remboursement anticipé	Aucune indemnité de remboursement ne peut être réclamée à l'Emprunteur.
Modalités du droit de rétraction	L'emprunteur dispose d'un délai légal de **14 jours calendaires**
Services accessoires obligatoires	Aucun.